



## Assemblée générale

Documents officiels

### Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

**268**<sup>e</sup> séance

Vendredi 29 novembre 2002, à 10 h 30  
New York

*Président :* M. Fall ..... (Sénégal)

*La séance est levée à 10 h 40.*

#### Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien

**Le Président :** Aujourd'hui, le Comité tient une séance solennelle pour célébrer la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, conformément aux dispositions de la résolution 32/40 B de l'Assemblée générale en date du 2 décembre 1977.

J'ai l'honneur et le plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Jan Kavan, Président de l'Assemblée générale, à S. E. M. Wang Yingfan, Président du Conseil de sécurité, à M. Iqbal Riza, Secrétaire général adjoint, Chef de Cabinet et Représentant du Secrétaire général, à S. E. M. Chithambaranathan Mahendran, Président du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israélienne affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés, à S. E. M. Farouk Kaddoumi, Chef du Département politique de l'Organisation de libération de la Palestine, Représentant de la Palestine et à M. Tuliameni Kalomoh, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques.

Je voudrais également souhaiter la bienvenue aux représentants des États Membres, des organisations intergouvernementales et des organisations non gouvernementales ainsi qu'à tous ceux qui ont bien

voulu accepter l'invitation du Comité et à venir participer avec nous à cette séance solennelle.

J'invite à présent l'assistance à se lever et à observer une minute de silence à la mémoire de tous ceux qui ont donné leurs vies pour la cause du peuple palestinien et pour le rétablissement de la paix dans la région au profit de toutes les populations.

*Les membres du Comité observent une minute de silence.*

**Le Président :** Permettez-moi à présent de m'acquitter d'une agréable obligation en faisant une déclaration au nom du Comité.

Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien se réunit pour la 25<sup>e</sup> fois en séance solennelle dans le cadre de la célébration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, Journée que l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé il y a un quart de siècle pour nous rappeler au moins chaque année et avec toute la solennité requise que la communauté internationale se doit de focaliser l'attention, de mobiliser les énergies et de déployer les moyens disponibles en vue de mettre un terme au calvaire du peuple palestinien.

Affirmer que la situation est vraiment tragique revient simplement à scander une évidence tant ce peuple a connu des décennies de souffrances, de punitions et d'humiliations de toutes sortes, conséquences directes de la non-crédation de l'État

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées dans un rectificatif récapitulatif.

arabe prévue par la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale, aux côtés de l'État juif dans la Palestine historique. Depuis 55 ans, les Palestiniens sont privés d'État, et d'aucuns se retrouvent toujours sans terre et sans abri. Seul, l'espoir les habite, les anime et leur permet de tenir : l'espoir de pouvoir un jour recouvrer tous leurs droits confisqués, singulièrement le droit à l'autodétermination et, avant tout, celui de vivre, de vivre une vie normale, de vivre une existence paisible dans leurs propres pays.

Si le processus de paix de Madrid lancé en 1991 et les Accords d'Oslo de 1993 avaient donné de bonnes raisons d'espérer qu'une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient était à portée de main, les événements qui se sont ensuivis paraissent hélas, bien en deçà, des engagements proclamés *urbi et orbi*, les déceptions et frustrations s'accumulant devant la lenteur, voire l'absence de progrès. Ces sentiments devaient malheureusement exploser au lendemain de la visite provocatrice de M. Sharon, chef de l'opposition israélienne de l'époque, visite qu'il avait effectuée au Haram al-Charif le 28 septembre 2000 et qui allait déclencher les scènes terrifiantes dont nous sommes les témoins indignés et impuissants devant les centaines de morts et milliers de blessés, principalement parmi les Palestiniens, mais aussi chez les Israéliens.

La cause première de cette situation réside indiscutablement dans l'occupation du territoire palestinien par Israël et dans sa perpétuation, à travers les mesures illégales prises par la puissance occupante avec leur cortège de sanctions individuelles et collectives, blocus et couvre-feux, destruction de l'infrastructure publique, arrestation et détention, démolition de maisons et autres biens privés, dévastation des terres agricoles et poursuite effrénée des colonies de peuplement, exécutions extrajudiciaires et raids meurtriers, pilonnage de localités et camps de réfugiés palestiniens. Tous ces faits et actes délictueux entraînant de nombreuses victimes innocentes, surtout des femmes et des enfants, victimes qualifiées avec mépris de « dommages collatéraux ».

Les souffrances insoutenables et représailles collectives inhumaines, ainsi imposées injustement aux populations civiles palestiniennes et, à présent, au personnel des organismes humanitaires constituent indubitablement de graves violations de la quatrième Convention de Genève sur la protection des personnes civiles en temps de guerre et des obligations auxquelles Israël demeure *nolens volens* assujetti, ainsi que l'a

réaffirmé le 5 décembre 2001 à Genève la Conférence des Hautes Parties contractantes.

L'un des épisodes les plus tragiques de ces violations a été même dénoncé unanimement il y a quelques jours, précisément le 22 novembre après la mort d'un fonctionnaire de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine au Proche-Orient sous les balles de l'armée israélienne, celle-ci ayant impitoyablement refusé jusqu'à l'intervention d'une ambulance désespérément réclamée par les services onusiens.

Corollaire aggravant de cette situation calamiteuse, l'économie palestinienne est en lambeaux. La pauvreté et le chômage sont en hausse exponentielle, les secteurs de la santé et de l'hygiène publique désagrégés, l'autorité palestinienne disloquée. Plutôt que de concentrer leurs efforts sur l'édification d'un État démocratique et son développement, les Palestiniens en sont réduits tous les jours à lutter pour leur survie, la paupérisation et l'insécurité alimentaire affectant des millions de personnes, notamment en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, se lamente l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

Si la famine ne s'est pas encore généralisée, on le doit à l'Office et aux organismes des Nations Unies, aux organisations non gouvernementales et organismes d'aide et de secours, auxquels nous savons tous gré de leur assistance humanitaire. Cette assistance est dispensée dans des conditions extrêmement difficiles, au risque, parfois, de la vie de ce personnel humanitaire, comme on l'a constaté il y a quelques jours, avec la mort d'un fonctionnaire de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine au Proche-Orient. Malgré tout, nous estimons que cette assistance mérite d'être encouragée et d'être intensifiée, au mieux des intérêts de toutes les populations.

En dépit, ou peut-être en raison, de ce sombre tableau, la communauté internationale s'accorde aujourd'hui sur cette vision énoncée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1397 (2002) et autour du plan de paix arabe de Beyrouth, selon laquelle toute solution définitive passe inévitablement par la création de deux États, un État israélien et un État palestinien, cohabitant à l'intérieur de frontières sûres et reconnues. Le Quatuor des médiateurs y travaille résolument, sur la base d'un plan de principe, qui

déboucherait sur l'établissement d'un État palestinien souverain, d'ici à 2005. Les grandes lignes de ce plan sont claires mais tardent encore à recevoir un début d'exécution, pour des raisons que nous ignorons. Aussi est-il grand temps, pour les dirigeants des deux parties et la communauté internationale, de prendre des décisions hardies à la hauteur des enjeux fondamentaux, en agissant avec une diligence et un courage trempés dans cette volonté politique qui fait les grands hommes d'État.

Les mesures de sécurité devront être étroitement liées aux progrès politiques, humanitaires et économiques, conformément aux propositions du Secrétaire général appuyées par le Quatuor. Il va de soi que les extrémistes des deux camps ne devraient plus être autorisés à bouleverser l'ordre des priorités et à tenir le processus de paix en otage. C'est dire et redire que notre Comité condamne la perpétration de tous actes criminels et terroristes, qu'il s'agisse d'assassinats aveugles ou planifiés, qu'il s'agisse de meurtres sélectifs ou collatéraux, qu'il s'agisse d'attentats suicide ou ciblés, d'où qu'ils viennent et quelles qu'en soient les victimes, les circonstances et les motivations – réelles, apparentes ou sous-jacentes.

Dans ce contexte, la communauté internationale a l'impérieuse obligation d'aider les parties à retrouver le chemin des négociations. Elle pourrait jouer un rôle décisif le moment venu pour définir les conditions d'un règlement final et expliquer comment y parvenir sur la base du plan de principe évoqué tout à l'heure et autour des résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 1397 (2002) du Conseil de sécurité ainsi que des autres résolutions pertinentes de l'ONU. Corrélativement, l'horizon politique, à savoir la création d'un État palestinien souverain à l'intérieur des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, serait clairement défini dès le début, en même temps que le calendrier d'exécution et ses différentes phases, avec l'indispensable coopération totale des parties. Celles-ci devraient accepter sans conditions les modalités du processus et ses principes fondateurs ainsi qu'une présence internationale de vérification et de contrôle sur le terrain.

Plutôt que de faire l'objet d'instrumentalisations politiciennes, en particulier à l'approche des élections, le processus de paix serait scellé dans une résolution du Conseil de sécurité au titre du Chapitre VII de la Charte et son application évaluée par le truchement de rapports périodiques aux deux principaux organes des

Nations Unies, à savoir l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité. Cette démarche rejoindrait notre position et celle de l'Assemblée générale au regard de la responsabilité permanente de l'ONU en ce qui concerne la question de Palestine et jusqu'à ce que tous les aspects de ce dossier soient effectivement et concrètement réglés. Pour sa part, notre Comité continuera d'exercer son mandat avec la même volonté résolue aussi longtemps que la situation l'exigera, en espérant ardemment que l'État de Palestine sera bientôt une réalité comme Membre à part entière de l'ONU et comme pays démocratique vivant en paix avec l'État d'Israël.

Avant de terminer, j'aimerais me féliciter de voir à nos côtés, en cette enceinte, S. E. M. Jan Kavan, Président de l'Assemblée générale et S. E. M. Wang Yingfan, Président du Conseil de sécurité. Nous leur savons gré de l'intérêt qu'ils manifestent aux travaux de notre Comité et de toute l'attention qu'ils accordent aux dossiers, hélas brûlants et rémanents, du Moyen-Orient.

Je voudrais également saluer la présence tonifiante de M. Iqbal Riza, Secrétaire général adjoint et Chef de cabinet du Secrétaire général, M. Kofi Annan, qui n'a pu malheureusement être des nôtres aujourd'hui. Nous lui redisons combien sont appréciés, par-delà l'appui bienveillant apporté aux activités du Comité, ses efforts inlassables, ainsi que ceux de son Coordonnateur spécial, pour le processus de paix au Moyen-Orient.

Tout en me félicitant du travail déjà remarquable déjà consenti par le Quatuor, je voudrais réitérer la grande satisfaction du Comité à ses partenaires habituels, notamment la Ligue des États arabes, l'Organisation de la Conférence islamique, l'Union africaine, le Mouvement des pays non alignés et d'autres organisations, dont la participation à cette journée est un nouveau témoignage de la volonté de poursuivre et de renforcer avec nous une coopération fructueuse et mutuellement bénéfique.

Dans cet esprit, je tiens à saluer chaleureusement la présence ici de nombreux ambassadeurs et représentants, dont les dirigeants ont eu la prévenance de nous faire parvenir des messages de solidarité avec le peuple palestinien. À l'avenant, je voudrais souligner la participation de si nombreux représentants d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales et de la société civile. Nous

nous félicitons encore une fois de leur partenariat fécond avec notre Comité.

En un mot comme en mille, je remercie tous ceux qui sont venus se joindre à nous pour qu'ensemble – Nations Unies, acteurs régionaux, communauté des organisations et institutions intergouvernementales de la société civile – nous puissions féconder le recouvrement par le peuple palestinien de ses droits inaliénables, condition sine qua non de l'avènement d'une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient.

Au-delà du message planétaire du « Thanksgiving » fêté hier, et de sa rencontre providentielle – puisqu'il s'agit d'Action de grâce – avec celui, tout aussi universel, du Ramadan autour des vertus sublimes de tolérance, de partage et de solidarité, la célébration de cette Journée internationale, en ce vendredi 29 novembre 2002, représente une nouvelle prise de conscience du martyre des Palestiniens. Cette Journée internationale incarne un moment privilégié d'engagement à la cause d'un État de Palestine vivant en harmonie avec tous ses voisins afin qu'à jamais, et selon le mot saisissant d'Albert Camus, « la violence ne réponde plus à la violence dans un délire qui s'exaspère et rend impossible le langage de la raison », c'est-à-dire le langage de la justice, de la paix et de la fraternité.

J'ai maintenant l'honneur de donner la parole au Président de l'Assemblée générale, S. E. M. Jan Kavan.

**M. Kavan** (République tchèque), Président de l'Assemblée générale (*parle en anglais*): J'ai l'honneur de participer à cette réunion solennelle en ma qualité de Président de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale. Reconnaisant la nécessité de promouvoir et d'encourager les efforts à l'appui du peuple palestinien, l'Assemblée générale, dans sa résolution 32/40 B du 2 décembre 1977, a appelé à la commémoration annuelle, le 29 novembre, de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien.

Au cours des années, cet événement a donné à la communauté internationale l'occasion de redire sa détermination d'appuyer les aspirations légitimes du peuple palestinien à l'autodétermination et à la création d'un État, sur la base de la Charte des Nations Unies, des principes du droit international et des résolutions pertinentes des Nations Unies.

La question de Palestine reste la question la plus ancienne encore non réglée à l'ordre du jour de l'Organisation. C'est ce jour, en 1947, que l'Assemblée générale avait adopté la résolution 181 (II) portant sur la partition de la Palestine en deux États, l'un arabe et l'autre juif, avec une union économique entre eux. Jérusalem devait être placée sous régime international spécial. Ce plan n'a jamais été mis en œuvre intégralement, mais il est encourageant de noter qu'une solution de deux États est devenue une Journée largement acceptée de toute solution viable de la question de Palestine, comme l'affirme la résolution 1397 (2002) du Conseil de sécurité.

Au cours des années 90, en dépit des espoirs réels à l'époque, les accords d'Oslo et les accords de mise en œuvre ultérieurs n'ont pas concrétisé leur promesse d'assurer la paix et la sécurité dans la région. C'est la combinaison destructrice de l'incapacité de respecter ces accords, de la dégradation graduelle de la situation, et des actes provocateurs sur le terrain qui ont conduit à l'actuelle Intifada à la fin de septembre 2000. Depuis lors, nous avons connu une spirale de violence persistante qui a engendré plus de douleurs, de souffrances et de destruction. Il est encore plus tragique que de nombreux civils des deux parties ont perdu la vie et que des milliers ont été blessés. Au cours de ces deux dernières années, on a assisté à un effondrement total du processus politique.

L'Assemblée générale est très préoccupée par l'évolution de la situation sur le terrain. De fréquentes incursions israéliennes dans des zones qui ne sont plus sous complet contrôle palestinien et des bouclages internes et externes du territoire palestinien font que de nombreux Palestiniens vivent sous un siège militaire et économique écrasant. Au cours des 12 derniers mois, l'Assemblée générale s'est réunie à trois reprises en session extraordinaire d'urgence pour traiter des actions israéliennes à Jérusalem-Est occupé et dans le reste du territoire palestinien occupé. La communauté internationale s'est élevée énergiquement contre les assassinats extrajudiciaires de militants palestiniens soupçonnés, qui ont conduit à des pertes civiles sur une grande échelle, et contre les détentions arbitraires, le recours à la force disproportionnée, les démolitions de maisons et les activités de colonies de peuplement, et contre les actes terroristes des extrémistes palestiniens qui ont causé la mort de civils israéliens.

L'angoisse, la frustration et la colère des Palestiniens sont compréhensibles, mais la tactique de

la terreur et des attentats suicide est contre-productive. Ainsi, le récent attentat terroriste contre des civils israéliens dans un hôtel de Mombasa, au cours duquel de nombreux civils kenyans ont trouvé la mort, sera condamné à juste titre dans le monde entier, et la cause palestinienne n'avancera pas d'un pouce, bien au contraire. La spirale incessante de la violence n'assurera ni paix, ni sécurité ni prospérité. L'Envoyée personnelle du Secrétaire général chargée des questions humanitaires, M<sup>me</sup> Catherine Bertini, à la suite de sa visite dans la région au mois d'août 2002, a souligné la nature sans cesse plus grave de la crise humanitaire en Cisjordanie et à Gaza. Le sort des Palestiniens, qui connaissent un taux de chômage d'environ 50 % et un taux de pauvreté atteignant 60 %, est extrêmement préoccupant pour nous tous.

Comme il l'a fait durant de nombreuses années en dépit de graves insuffisances en matière de financement, l'Office des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient continue de jouer un rôle vital dans la fourniture de services essentiels de secours. L'Office doit être aidé par tous les moyens possibles par la communauté des donateurs pour répondre aux besoins croissants des réfugiés palestiniens.

On reconnaît sans équivoque aujourd'hui qu'il n'y a pas d'alternative à la reprise rapide des négociations politiques entre Israël et la Palestine, sur la base de la légalité internationale et de la prompte acceptation de prendre pleinement en compte les besoins et intérêts de chacun. Dissiper la méfiance et la suspicion, s'abstenir d'actes provocateurs, mettre fin à la violence et reprendre les pourparlers de paix doivent être les impératifs d'aujourd'hui. Une paix globale, juste et durable doit voir le jour sur la base des résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 1397 (2002), qui consacrent les principes de la terre en échange de la paix et la solution de deux États.

Dans son fameux discours à la Knesset, le Président Sadate avait clairement indiqué qu'il ne peut y avoir de paix bâtie sur l'occupation de la terre d'autrui et qu'en l'absence d'une solution juste au problème palestinien, il n'y aura jamais cette paix durable et juste sur laquelle le monde entier met l'accent.

Le monde continue d'insister sur les mêmes principes mais, comme j'ai eu l'occasion de le voir moi-même, il existe une méfiance croissante entre les

deux parties et c'est la violence, au lieu de la paix, qui nourrit le quotidien. Il est clair que les Palestiniens ne se réconcilieront jamais avec l'occupation sans fin de leur terre et continueront de lutter pour leur indépendance nationale, leurs aspirations nationales étant aussi fortes que celles des Israéliens. Ils ont tous les deux droit à leurs États, comme l'affirmait clairement l'Organisation des Nations Unies il y a 55 ans. Je suis heureux que l'ONU continue d'insister aujourd'hui sur ce droit.

Toutefois, pour faire de véritables progrès, la participation constructive de tierces parties est essentielle. Nous appuyons pleinement l'engagement continu et étroit du Secrétaire général, M. Kofi Annan, et de son Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Terje Roed-Larsen, et leurs efforts en faveur de la reprise du processus politique. Ils oeuvrent de concert avec le Quatuor diplomatique des médiateurs internationaux, et j'espère que les dirigeants de la région – et en particulier les parties directement concernées – donneront une chance au Quatuor. Je suis fermement convaincu qu'il faut explorer comme il se doit toutes possibilités de paix. En fait, en dépit de l'impasse actuelle, il est encore possible d'envisager d'aller de l'avant.

Au cours des derniers mois, le Quatuor a œuvré avec les parties à un plan de campagne en vue d'amener les deux camps à la table des négociations et à un règlement définitif qui inclue la création d'un État palestinien d'ici trois ans. J'ai déjà mentionné le principe « terre contre paix » qui devrait être l'une des bases de tout règlement pacifique, et nous sommes tous bien conscients du fait que cette perspective était comprise dans l'initiative de paix approuvée par les États arabes au Sommet de Beyrouth en mars dernier. Parallèlement, la communauté internationale des donateurs continue de jouer un rôle extrêmement critique, fournissant une aide économique fort nécessaire au peuple palestinien. Nous encourageons la communauté des donateurs à accroître les diverses formes de secours et d'assistance à long terme au peuple palestinien en cette période difficile.

Comme les participants le savent bien, cet après-midi, l'Assemblée générale examinera le point de l'ordre du jour intitulé « Question de Palestine ». En tant que Président de l'Assemblée générale, je voudrais réaffirmer la position de l'Assemblée, à savoir que l'ONU doit continuer à maintenir une responsabilité

permanente à l'égard de la question de Palestine jusqu'à ce qu'elle soit effectivement résolue, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU, jusqu'à ce que deux États indépendants, Israël et la Palestine, vivent en paix, côte à côte, à l'intérieur de frontières sûres, reconnues et respectées. Il nous incombe à tous de veiller à ce que cet objectif se réalise.

Je voudrais terminer mon intervention en rendant hommage au Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. En mettant en œuvre le mandat que lui a confié l'Assemblée générale, le Comité a apporté et continue d'apporter une contribution cruciale en faveur de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans la région du Moyen-Orient. Je souhaite au Comité plein succès dans son importante mission.

**Le Président :** Je remercie le Président de l'Assemblée générale de cette importante déclaration. Je le remercie surtout pour les efforts qu'il déploie en vue d'un règlement global, juste et durable de la question de Palestine, ainsi que pour le constant soutien que l'Assemblée générale apporte à cette cause si noble.

Je donne à présent la parole à M. Wang Yingfan, Président du Conseil de sécurité.

**M. Wang Yingfan (Chine) (Président du Conseil de sécurité) (*parle en chinois*) :** Permettez-moi tout d'abord de remercier le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien de m'avoir aimablement invité, en ma qualité de Président du Conseil de sécurité pour le mois de novembre, à participer à cette célébration annuelle de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Je suis très heureux de m'associer à cette manifestation vraiment extraordinaire par laquelle la communauté internationale a toujours montré sa solidarité avec le peuple palestinien, ainsi que son attachement à la réalisation d'un règlement global, juste et durable de la question de Palestine.

Comme les participants le savent bien, depuis des décennies, le Conseil de sécurité mène des efforts en vue de parvenir à un règlement pacifique au Moyen-Orient. Dans ce contexte, il convient de noter que trois de ses résolutions – les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et, tout récemment, 1397 (2002) – ont été universellement reconnues comme définissant les bases de toute solution politique de ce conflit.

Au cours de l'année écoulée, nous avons tous été profondément troublés par l'escalade de la violence, les pertes tragiques en vies humaines dans les deux camps et les destructions considérables survenues dans le territoire palestinien occupé. Le Conseil a suivi de très près la situation sur le terrain et les efforts pour mettre un terme à la violence. Chaque mois, il a entendu des exposés du Secrétaire général et de ses représentants et est demeuré continuellement saisi de l'évolution de la situation dans la région.

Le 12 mars, le Conseil a adopté la résolution 1397 (2002). Dans cette résolution historique, le Conseil a, pour la première fois, affirmé la vision d'une région où deux États, Israël et la Palestine, vivraient côte à côte à l'intérieur de frontières sûres et reconnues. Le Conseil exigeait également la cessation immédiate de tous les actes de violence, y compris tous les actes de terreur et toutes provocations, incitations et destructions et demandait aux parties israélienne et palestinienne ainsi qu'à leurs dirigeants de coopérer à la mise en œuvre du plan de travail Tenet et des recommandations du rapport Mitchell visant la reprise des négociations en vue d'un règlement politique.

Le Conseil a été préoccupé par la détérioration continue de la situation, notamment les attentats suicides à la bombe en Israël et les attaques militaires dans les zones palestiniennes. Dans un effort continu en vue de mettre un terme au cercle vicieux de la violence et de stabiliser la situation, le Conseil a adopté une série de résolutions importantes et de déclarations présidentielles appelant à un cessez-le-feu, au retrait des troupes israéliennes des villes palestiniennes, à la cessation de tous les actes de violence et à une reprise du processus politique.

Le Conseil a également exprimé à maintes reprises ses graves préoccupations face à la terrible situation humanitaire du peuple palestinien et a exhorté Israël à respecter le droit humanitaire international et à prendre de véritables mesures pour atténuer cette catastrophe humanitaire.

Tout au long de l'année, le Conseil a appuyé les efforts de la communauté internationale, y compris ceux du Quatuor et autres visant à aider les parties à abandonner la confrontation et à reprendre de véritables négociations. À cet égard, le Conseil s'est félicité de l'initiative de paix proposée au Sommet de Beyrouth de la Ligue des États arabes. Le Conseil croit fermement que le Gouvernement israélien et l'Autorité

palestinienne doivent coopérer pleinement avec les efforts du Quatuor et d'autres et s'attacher assidûment à aller vers la solution des deux États, sur la base des résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 1397 (2002) du Conseil.

Le Quatuor a élaboré un plan détaillé en vue de parvenir à cet objectif. Un espoir très vif existe que ce plan sera acceptable aux deux parties. Le Conseil, quant à lui, est prêt à aider les Israéliens et les Palestiniens à relever ce défi. Le Gouvernement israélien et l'Autorité palestinienne doivent coopérer et s'aider mutuellement à éliminer toutes les menaces qui pèsent sur la paix. Je voudrais saisir cette occasion pour réaffirmer que la vision d'un État de Palestine souverain et indépendant doit voir le jour et que l'État de Palestine doit exister aux côtés d'Israël, dans la paix et la sécurité.

Le Conseil est aussi pleinement conscient de l'énormité de la crise humanitaire sur le terrain et du fait qu'il est urgent de fournir diverses formes d'assistance au peuple palestinien. Ce qu'il faut maintenant, ce sont des secours coordonnés et soutenus de la part de la communauté des donateurs et de l'ONU, secours qui permettraient d'alléger les grandes souffrances que connaissent les Palestiniens.

En cette période difficile, nous continuerons à appuyer les efforts de paix inlassables du Secrétaire général, M. Kofi Annan. Nous sommes certains que son autorité politique et morale et son engagement vigoureux à l'égard des parties auront un profond impact sur les efforts visant à ranimer le processus politique. Le Conseil de sécurité salue également la participation constructive de la communauté internationale à la recherche d'un règlement juste et durable de la question de Palestine. C'est grâce à la persévérance de tous que ce conflit de plusieurs décennies prendra fin et que la paix et la stabilité règneront au Moyen-Orient.

Enfin, je souhaite, au nom de tous les membres du Conseil de sécurité, assurer les participants que le Conseil continuera à s'acquitter de ses responsabilités concernant la question de Palestine, que lui confère la Charte. En dépit des obstacles, des difficultés et des entraves à surmonter, nous resterons pleinement attachés à l'objectif ultime d'une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient dans l'intérêt de toutes les parties concernées, y compris le peuple palestinien.

**Le Président :** Je remercie S. E. M. Wang Yingfan, Président du Conseil de sécurité de son importante déclaration et des efforts que déploie le Conseil de sécurité en vue de parvenir à une solution globale, juste et durable du conflit.

J'ai maintenant le plaisir de donner la parole à M. Iqbal Riza, Secrétaire général adjoint et Chef du Cabinet du Secrétaire général qui donnera lecture d'une déclaration du Secrétaire général, M. Kofi Annan, prévue pour la présente réunion.

**M. Riza (parle en anglais) :** J'ai l'honneur de donner lecture de la déclaration du Secrétaire général :

« Je suis heureux de participer à la célébration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, tout en regrettant vivement de ne pouvoir y assister en personne. Je remercie le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien de m'avoir invité et je le félicite du travail important et urgent qu'il accomplit.

Cette Journée de solidarité est une journée de deuil et d'affliction. Les pertes humaines et matérielles subies par le peuple palestinien ces deux dernières années constituent une véritable tragédie. La situation dramatique qui règne dans le territoire palestinien occupé maintient l'ensemble de la région dans un état de crise prolongée depuis plus de deux ans, sans qu'on puisse en entrevoir la fin. Des centaines de vies ont été perdues, surtout du côté palestinien, mais aussi du côté israélien. Il est tragique et inacceptable que beaucoup de ces victimes aient été des enfants.

Les autorités israéliennes ont souvent eu recours à la force de manière excessive et disproportionnée, sans parler des exécutions extrajudiciaires, des détentions arbitraires, des déportations et des châtiments collectifs tels que les démolitions d'habitations. Ces actes ne font qu'exacerber la colère, le désespoir et la soif de vengeance. De l'autre côté, les cruels et dévastateurs attentats terroristes contre des civils israéliens, et notamment les attentats-suicide à la bombe, ont fait un grand nombre de victimes innocentes et un nombre plus grand encore de blessés. Ces actes ne font que nuire à la cause palestinienne. Les actions menées par les deux

parties ont fini par réduire pratiquement à néant le sentiment, chez chacune des parties, que l'autre est un véritable partenaire dans la recherche d'une paix juste.

Depuis mars dernier, les principales villes de Cisjordanie ont été réoccupées au cours d'opérations militaires israéliennes. Les multiples destructions ont gelé l'activité économique dans le territoire palestinien occupé, ce qui a provoqué une crise humanitaire dont le monde extérieur commence tout juste à prendre la mesure. Les stricts bouclages et les couvre-feux n'ont fait que paralyser davantage l'économie palestinienne, réduisant la vie de milliers de ménages palestiniens à une lutte constante pour leur survie quotidienne. La capacité de fonctionnement de l'Autorité palestinienne a été gravement affaiblie. Le Président Arafat s'est trouvé confiné dans le dernier bâtiment de son quartier général de Ramallah qui n'ait pas été démoli. On parle même de plans visant à l'expulser de la Cisjordanie – ce que la communauté internationale ne saurait admettre.

Malgré cette plongée dans un cycle apparemment sans fin de meurtres et de destructions, un processus parallèle d'avancées diplomatiques et politiques a vu le jour. Il existe à présent un consensus mondial sur une solution qui devrait répondre aux besoins fondamentaux des deux parties et recueillir un large appui international. C'est la vision d'une région où coexisteraient deux États qui a été affirmée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1397 (2002) et acceptée par les deux parties. "La cessation complète de tous les actes de violence, y compris de tous les actes de terreur, de provocation, d'incitation à la violence et de destruction" est indispensable pour parvenir à cet objectif, comme le Conseil l'a à nouveau exigé dans la résolution 1435 (2002) qu'il a récemment adoptée.

Grâce à ses prises de contact sur le terrain et dans les capitales du monde entier, le Quatuor des médiateurs internationaux s'est efforcé d'aider les parties à renoncer aux affrontements et à reprendre le processus politique. Lors de la réunion que nous avons tenue à New York, le 17 septembre, les membres du Quatuor se sont accordés sur un "plan de campagne" visant à

parvenir d'ici à trois ans à un règlement final qui comprendrait la création d'un État palestinien. Nous sommes en contact permanent avec les parties pour définir avec elles les divers aspects de ce plan, et nous les exhortons à s'engager sans plus tarder sur cette voie. Nous sommes secondés dans cet effort par les puissances de la région et les autres puissances concernées, et nous avons été encouragés par des initiatives comme celle du Prince héritier Abdullah d'Arabie saoudite, qui a été adoptée par le Sommet de la Ligue des États arabes, à Beyrouth, en mars dernier.

Je tiens à réaffirmer une fois de plus ici que des progrès durables ne pourront être réalisés que si des mesures sont prises simultanément sur le plan de la sécurité et en ce qui concerne les aspects économique, humanitaire et politique du conflit. Aucune solution ne pourra être imposée par la force. On ne pourra pas réaliser de progrès durables sans un objectif politique précis, à savoir un règlement final clairement défini et acceptable pour les deux parties.

La réforme des institutions palestiniennes est indispensable, d'abord et avant tout dans l'intérêt du peuple palestinien lui-même. Cependant, pour que cette réforme puisse se concrétiser et donner des résultats tangibles, les autorités israéliennes devront, en contrepartie, prendre des mesures visant à créer des conditions propices à la reprise de l'activité économique en Palestine. Cela suppose, entre autres choses, la conclusion d'un accord de sécurité israélo-palestinien garantissant la fin de toutes les formes de violence, le retrait des zones placées sous l'Autorité palestinienne, la cessation immédiate de l'implantation de colonies, la levée des restrictions imposées à la circulation des personnes, des biens et des services essentiels, et le remboursement à l'Autorité palestinienne de toutes les recettes tirées de la taxe sur la valeur ajoutée et des droits de douane.

En attendant, le peuple palestinien a cruellement besoin de recevoir une aide humanitaire et des secours d'urgence, comme Catherine Bertini, mon Envoyée personnelle, l'a clairement indiqué dans le rapport qu'elle a établi après s'être rendue dans la région. La communauté internationale des donateurs doit continuer à faire preuve de générosité en cette



période de besoin accru, et ceci jusqu'à ce que la crise prenne fin et que la situation se stabilise. Le Gouvernement israélien devrait donner dès maintenant suite aux engagements qu'il a pris, lever les restrictions et permettre aux convois humanitaires et aux missions de secours d'avoir librement accès aux populations civiles dans le territoire occupé.

Le système des Nations Unies s'est efforcé de jouer son rôle, notamment avec les efforts du Bureau de la coordination de l'assistance humanitaire, du Programme alimentaire mondial, du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et de divers autres organismes. Au premier rang d'entre eux, se trouve l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, qui continue de jouer un rôle de premier plan dans la réponse donnée aux besoins croissants des réfugiés.

Dans le cadre des efforts déployés par le Quatuor, le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Terje Roed-Larsen, continue de collaborer étroitement avec les parties et avec divers représentants de la communauté internationale pour appuyer le processus de paix et faciliter la coordination de l'aide internationale.

Je saisis cette occasion pour réaffirmer ma détermination de travailler avec les parties jusqu'à la conclusion d'un règlement global, juste et durable de la question de Palestine, fondé sur les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 1397 (2002) du Conseil de sécurité et sur le principe de l'échange de territoires contre la paix. Grâce aux efforts renouvelés de chacun d'entre nous, le jour viendra – et le plus tôt sera le mieux – où les Palestiniens pourront enfin exercer leurs droits inaliénables, y compris leur droit à l'autodétermination et à un État souverain appelé Palestine. »

**Le Président :** Je remercie M. Iqbal Riza, Secrétaire général adjoint et Chef de Cabinet du Secrétaire général, de sa déclaration et je le prie de bien vouloir transmettre au Secrétaire général, M. Kofi Annan, nos sincères remerciements pour cette

importante déclaration et pour les inlassables efforts qu'il déploie personnellement en vue de promouvoir un règlement global, juste et durable de la question de Palestine, ainsi que pour l'appui constant qu'il apporte aux travaux de notre Comité.

J'ai le plaisir de donner à présent la parole à M. Nasser Al-Kidwa, Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui va donner lecture d'un message de S. E. M. Yasser Arafat, Président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine et Président de l'Autorité palestinienne.

**M. Al-Kidwa (Palestine) (parle en arabe) :** Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, de votre présence ici aujourd'hui. J'ai l'honneur et le plaisir de donner lecture du message suivant, écrit par S. E. M. Yasser Arafat à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien.

« Nous voudrions souhaiter à tous nos meilleurs vœux, en cette occasion où, comme tous ceux qui, dans le monde, sont épris de liberté, de justice, de paix et d'humanité et s'attachent à les défendre, nous observons cette Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Cette Journée a été proclamée par l'Assemblée générale de l'ONU le 29 novembre 1977 en solidarité avec la lutte légitime de notre peuple et en illustration de la justesse de sa cause, de sa lutte pour la libération et de son droit sacré et légitime à obtenir sa liberté et son indépendance, ainsi que de son refus de la tyrannie, de l'oppression et de la souffrance que représente l'occupation israélienne, qui continue d'empêcher notre peuple d'exercer ses droits nationaux inaliénables, pourtant affirmés par la légitimité internationale dans les nombreuses résolutions adoptées par l'Organisation des Nations Unies.

La commémoration de cette Journée coïncide cette année avec une période de difficultés et de tragédie sans précédent pour le peuple palestinien. Depuis le 28 septembre 2000, Israël a réoccupé la plus grande partie du territoire de l'Autorité nationale palestinienne, a abrogé les accords conclus, ou ne les a pas mis en œuvre. Nos régions sont devenues des "bantoustans" humiliants, séparés les uns des

autres. Dans un secteur, la construction d'une barrière de protection a conduit à l'expropriation de 83 000 dunums de nos terres arables les plus fertiles. Il y a, dorénavant, un nouveau mur de Berlin autour de Jérusalem et les Palestiniens de Cisjordanie et de la bande de Gaza sont empêchés d'aller se recueillir sur les Lieux saints de la chrétienté et de l'islam. Israël a utilisé et continue d'utiliser toutes les armes de son arsenal, y compris celles dont le recours est interdit au niveau international, pour faire plier la volonté de notre peuple et essayer de faire table rase du passé en détruisant, en démolissant et en réduisant en ruines les infrastructures de notre population dans toutes nos villes, tous nos villages et nos camps de réfugiés, et en transformant nos différentes régions en cantons entièrement encerclés. Dans cette escalade militaire – sur terre, sur mer et dans les airs – on utilise tous les types d'armes ainsi que les chars, l'aviation, les véhicules blindés de transport de troupes et les navires de guerre.

L'objectif est de détruire toutes les chances de paix, de cette "paix des braves" que nous avons signée avec notre partenaire maintenant disparu, Yitzhak Rabin, qui a été assassiné par ces mêmes forces extrémistes en Israël.

Cette occupation de nos villes, de nos villages et de nos camps de réfugiés, qui s'accompagne d'incursions, de bombardements, d'assassinats, de destructions, de démolitions et de massacres de civils, comme ceux qui ont été commis à Djénine, à Rafah, à Naplouse, à Tulkarem, à Khan Yunis, à Hébron, à Gaza et à Qalqiliya, est à l'origine de la destruction massive de l'infrastructure que les pays du monde nous avaient aidés à construire au cours des ans. Partout, la vie normale s'est arrêtée à cause de la destruction des infrastructures gouvernementales et privées; les institutions civiles et de sécurité vitales de l'Autorité palestinienne même, notamment ses institutions médicales, sociales, humanitaires et économiques, ne peuvent plus fonctionner. Tout récemment, nous avons vu Bethléem, Beit Jala et Beit Sahur réoccupées, passer de nouveau sous contrôle israélien.

Comme l'ont indiqué diverses organisations internationales, cette nouvelle occupation a créé une situation humanitaire extrêmement grave.

L'économie palestinienne a été détruite et les taux de pauvreté et de chômage ont augmenté dangereusement, atteignant 70 % à Gaza et environ 55 % en Cisjordanie. Israël continue de refuser, après plus de 27 mois, de nous restituer nos recettes fiscales. Les institutions humanitaires internationales ont cessé de fonctionner et leur personnel est pris pour cible. Un fonctionnaire de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient a été tué et un autre blessé, la semaine dernière, comme en ont témoigné des journalistes et des représentants d'organismes médicaux.

Cette guerre féroce qui continue depuis plus de deux ans doit motiver la communauté internationale à dépasser les déclarations de condamnation et de regret, et prendre des mesures. Elle doit exercer des pressions effectives sur le Gouvernement israélien pour qu'il cesse son agression et son occupation, et retourne à la table de négociations, en vue de mettre en oeuvre les résolutions pertinentes des Nations Unies et les accords signés. Les résolutions et les accords doivent être respectés et appliqués de la même façon dans le monde entier. Il est regrettable que l'insistance du Gouvernement israélien à entraver tous les efforts visant à calmer la situation et à bloquer la relance du processus de paix ne rencontrent pas la détermination qu'elle mérite, en vue d'assurer le respect des résolutions pertinentes des Nations Unies, qu'Israël ne respecte pas. Des garanties sont nécessaires pour appliquer les accords signés.

La formule visant à mettre fin au conflit est claire pour tous, notamment aux parties elles-mêmes et aux autres puissances intéressées par la paix dans la région. Réaliser et consolider la paix des braves dans notre région exigera une solution juste, acceptable et définitive du conflit actuel et ce, par la fin de l'occupation et des activités de peuplement israéliennes – illégales à tous points de vue, quel que soit le critère appliqué – dans les territoires arabes et palestiniens occupés depuis 1967, y compris Jérusalem-Est, ainsi que par le règlement juste de la question des réfugiés, conforme aux résolutions pertinentes des Nations Unies. Il sera alors possible pour les peuples de la

région de vivre côte à côte et avoir des relations de bon voisinage et de respect mutuel. Notre peuple pourra alors réaliser son indépendance et exercer sa souveraineté nationale par la création d'un État indépendant sur le sol de sa patrie, la Palestine, conformément aux résolutions des Nations Unies, dont la plus récente est la résolution 1435 (2002) du Conseil de sécurité. Israël cherche à ignorer les dispositions de cette résolution comme celles des accords signés et les efforts et propositions du Quatuor – États-Unis, Fédération de Russie, Union européenne et Organisation des Nations Unies – ainsi que l'initiative de paix annoncée par Son Altesse le Prince Abdallah, de l'Arabie Saoudite, adoptée à l'unanimité au Sommet de Beyrouth, ainsi que les efforts de la Chine, du Japon, du Mouvement des pays non alignés et des États d'Amérique latine et d'Afrique, et des pays musulmans.

Nous, peuple de Palestine, ainsi que tous les peuples de notre nation arabe, réaffirmons notre attachement à la voie de la paix en tant que choix stratégique, aux décisions des conférences au sommet, les plus récentes étant les résolutions du Sommet de mars 2002 à Beyrouth, avec leur promesse d'un avenir de paix, de coexistence et de bon voisinage entre tous les États de la région, du Moyen-Orient, y compris l'État indépendant de Palestine. Les résolutions du Sommet arabe, en plus des résolutions les plus récentes adoptées cette année au Conseil de sécurité et des précédentes, ainsi que la vision américaine énoncée dans le discours du Président américain Georges W. Bush, l'initiative européenne et les développements positifs et concrets envisagés par le Quatuor, ouvrent tous de larges perspectives de paix globale, juste et durable dans notre région. Israël doit donc y répondre sérieusement et favorablement tout comme l'Organisation de libération de la Palestine et l'Autorité nationale palestinienne.

Nous sommes déterminés à assurer nos droits nationaux inaliénables et appelons la communauté internationale à agir immédiatement pour mettre fin à l'agression et à l'occupation israéliennes; pour permettre à l'Autorité nationale palestinienne d'assumer ses fonctions et ses responsabilités; pour faciliter la reprise immédiate des négociations pour l'application

des accords et des résolutions et la réalisation d'un accord de paix final, concrétisant les résolutions internationales, avec l'exigence d'observateurs internationaux. Seule la paix permettra d'assurer la sécurité à tous les peuples et à tous les États de la région et ouvrir à des perspectives de prospérité et de stabilité. La réalité actuelle montre que la clef de la paix et de la stabilité dans la région se trouve en Palestine, la terre de paix, Terre Sainte des croyants du monde.

Nous voudrions à cette occasion transmettre notre gratitude à tous nos amis et frères et aux hommes libres et honorables du monde, ainsi qu'à ceux qui combattent pour la liberté et dont la solidarité avec notre cause n'a jamais faibli. Nous leur demandons de renforcer cette solidarité, qui exigera la convocation rapide d'une conférence internationale chargée de mettre fin au dernier cas d'occupation dans le monde – l'occupation israélienne de nos territoires palestiniens – et de permettre au peuple palestinien d'assurer sa liberté et son indépendance, de créer son État et de protéger ses Lieux saints, chrétiens et musulmans.

Pour terminer, nous et notre peuple, au cœur du blocus et des souffrances et subissant l'escalade militaire brutale, exprimons au Secrétaire général de l'ONU notre gratitude pour ses efforts continus visant la réalisation des droits nationaux inaliénables de notre peuple. Nous aimerions également exprimer notre chaleureuse gratitude au Président et aux membres du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, pour leurs efforts sincères, leurs efforts constants et courageux visant à promouvoir la solidarité et à mobiliser l'appui international qui permettra à notre peuple d'exercer ses droits nationaux sur le sol de sa patrie, la Palestine, et d'établir une paix juste, durable et globale – la paix des braves – que j'ai signée avec notre regretté partenaire Yitzhak Rabin, sur la Terre Sainte entre les Palestiniens et les Israéliens et dans toute la région du Moyen-Orient. Notre partenaire Rabin a donné sa vie, prise par des éléments extrémistes en Israël, comme prix de cette paix. Nous remercions également les amis nobles et libres qui ont exprimé leur solidarité avec nous et avec le juste

combat de notre peuple, et qui soutiennent nos efforts pour réaliser une paix juste et des progrès sur la voie de la liberté et de la souveraineté pour notre peuple.

Que la paix et la bénédiction de Dieu soient avec vous tous. Ensemble à Jérusalem la Sainte, avec l'aide de Dieu tout-puissant! »

Ce message est signé par Yasser Arafat, Président de l'État de Palestine, Chef du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine, Président de l'Autorité nationale palestinienne, à Ramallah, le 29 novembre 2002.

**Le Président :** Je voudrais demander à l'Observateur permanent de la Palestine de transmettre nos remerciements les plus sincères à S. E. M. Yasser Arafat, Président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine et Président de l'Autorité nationale palestinienne, pour son message très important.

Au nom de l'ensemble des membres du Comité, je voudrais exprimer au Président Arafat, par-delà notre soutien indéfectible, nos sentiments de solidarité avec le peuple palestinien dans ses aspirations à la paix et dans sa quête pour l'autodétermination et le statut d'État.

Je tiens aussi à assurer le Président Arafat et, par son aimable entremise, l'ensemble du peuple palestinien, de la ferme détermination du Comité à poursuivre ses efforts en vue de réaliser et d'exécuter le mandat qui lui a été assigné par l'Assemblée générale, de manière à contribuer à la promotion du règlement global, juste et durable de la question de Palestine.

Je donne à présent la parole à M. Chithambaranathan Mahendran, Président du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés.

**M. Mahendran** (*parle en anglais*) : Je voudrais pour commencer citer le Secrétaire général de l'ONU, qui a récemment déclaré lors d'un séminaire que

« le règlement du conflit arabo-israélien est l'un des problèmes de notre temps qui résiste depuis le plus longtemps aux efforts diplomatiques qui lui sont consacrés. L'État moderne d'Israël a connu la guerre durant la plus grande partie de

ses 54 années d'existence. De son côté, le peuple palestinien s'est senti au point mort, luttant pour se frayer une voie propre vers l'édification d'un État. Au cours de ces deux dernières années, le conflit qui les oppose a atteint des records de violence ». (SG/SM/8306-PAL/1922)

Aujourd'hui, en cette Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, j'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés. Le Comité spécial, créé par l'Assemblée générale en 1968, a fait rapport chaque année à l'Assemblée générale sur les conditions affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés – Gaza, Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, et le Golan syrien occupé.

Cette année, le Comité spécial a présenté à l'Assemblée générale son trente-quatrième rapport, rappel, si l'on peut dire, que les territoires occupés sont occupés depuis 34 ans. Dans son rapport, le Comité spécial a cherché à communiquer à l'Assemblée générale ses vues sur les conditions dans lesquelles vivent les habitants des territoires occupés. Le Comité spécial a constaté qu'à plusieurs égards, ces conditions ne sont conformes ni aux normes internationales contemporaines en matière de droits de l'homme, ni aux exigences de la quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, qui s'applique aussi aux territoires occupés.

L'impression dominante qui s'est faite dans l'esprit des trois membres du Comité spécial – l'Ambassadeur Kamara du Sénégal, à Genève, l'Ambassadeur Agam de Malaisie et moi-même, à New York – est une impression troublante.

Les autorités israéliennes ont mis en place un système global et complexe de lois, de réglementations et de mesures administratives qui ont pour but de remplir les objectifs politiques du Gouvernement israélien et de renforcer le contrôle des territoires occupés et du peuple palestinien dans les territoires occupés. Ces lois, réglementations et mesures administratives sont telles qu'elles confèrent aux responsables un degré d'autorité et de latitude considérable. Elles ont des incidences sur des aspects importants de la vie du peuple palestinien dans les territoires occupés. Une application rigoureuse des

lois, réglementations et mesures administratives, particulièrement en période de crise, crée un sentiment de peur, d'abattement et de désespoir parmi le peuple palestinien des territoires occupés. Il existe un sentiment général de grande tension dans les territoires occupés, particulièrement en période de crise. Et pendant les périodes de violence, l'exercice de ces contrôles rend la vie du peuple palestinien dans les territoires occupés encore plus insupportable.

L'amertume résultant des traitements infligés par les autorités, le sentiment qu'ont les Palestiniens d'être dépossédés, leur sentiment de désespoir dû, semble-t-il au Comité spécial, au manque de progrès dans le processus de paix et au manque de résultats tangibles pour le peuple palestinien des territoires occupés, confèrent à cette situation un caractère d'extrême urgence.

Le Comité spécial regrette que les conditions de vie dans les territoires occupés ne se soient pas améliorées comme on l'espérait. Le Comité spécial, dans son rapport à l'Assemblée générale, a fait des recommandations spécifiques suivant lesquelles des mesures concrètes devraient être prises pour améliorer les conditions d'existence du peuple palestinien dans les territoires occupés.

Notre Comité se félicite de la constitution du Quatuor diplomatique et attend avec intérêt qu'un dialogue actif s'instaure entre les parties belligérantes; et nous lançons un appel à la communauté internationale pour qu'elle demeure pleinement engagée à trouver un règlement négocié au conflit au Moyen-Orient.

Enfin, le Comité spécial juge très important que le Haut Commissaire aux droits de l'homme – en consultation avec le Secrétaire général et, surtout, compte tenu du respect devant toujours être accordé à la dignité de la personne humaine – établisse un système de communication continue avec les autorités israéliennes afin d'améliorer les conditions très difficiles dans lesquelles vivent les Palestiniens des territoires occupés et qui engendrent la violence que le Comité spécial déplore.

**Le Président :** Je remercie l'Ambassadeur Mahendra de son importante déclaration. Je l'en remercie d'autant plus qu'il a bien voulu effectuer le déplacement de Genève à New York pour venir célébrer avec nous la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Monsieur

l'Ambassadeur, je vous remercie en vous priant de transmettre à nos collègues à Genève l'expression de notre profonde gratitude.

J'ai à présent le plaisir de donner la parole à M<sup>me</sup> l'Ambassadrice Jeanette Ndhlovu, Représentante permanente adjointe de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui va nous donner lecture d'un message de S. E. M. Thabo Mbeki, Président de l'Afrique du Sud en sa double qualité de Président de l'Union africaine et de Président du Mouvement des pays non alignés.

**Mme Ndhlovu** (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Je suis heureuse de prononcer la présente déclaration au nom du Président Mbeki, en sa qualité de Président du Mouvement des pays non alignés et de Président de l'Union africaine, à l'occasion de la célébration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Elle est ainsi rédigée :

« Monsieur le Président, permettez-moi d'emblée de remercier les orateurs précédents qui ont exposé de façon si éloquente la situation en Palestine. Nous les remercions des efforts qu'ils ont déployés pour placer la question des Palestiniens au premier rang des préoccupations de la communauté internationale. Permettez-moi également de vous remercier de m'avoir invité à participer à cette importante réunion.

Au nom du peuple sud-africain et en ma qualité de Président du Mouvement des pays non alignés et de Président de l'Union africaine, je présente mes salutations les plus chaleureuses au Président Yasser Arafat et à tous les Palestiniens à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien.

Dans sa quête de la création d'un Ghana indépendant, Kwame Nkrumah, a déclaré lors d'un discours intitulé "Motion of Destiny" :

« Le droit d'un peuple à décider de son propre destin, à s'engager sur la voie de la liberté ne se mesure pas suivant un critère de couleur ou par le degré de développement social. C'est un droit inaliénable des peuples qui sont impuissants à l'exercer quand des forces plus fortes qu'eux-mêmes, quels que soient les moyens utilisés, quelles que soient les raisons invoquées, leur retirent ce droit. S'il doit

exister un critère pour mesurer l'état de préparation d'un peuple à l'autonomie, j'affirme que c'est sa disposition à assumer la responsabilité de se gouverner lui-même. Car qui, si ce n'est le peuple lui-même, peut dire quand il est prêt? Comment d'autres peuvent-ils juger quand le moment est venu dans la destinée d'un peuple assujéti? Quel autre indicateur peut-il exister? »

Plus de 50 ans plus tard, le peuple palestinien est toujours privé de son droit inaliénable à se gouverner lui-même. En revanche, des forces plus fortes qu'eux-mêmes, continuent de l'en priver et de le soumettre jour après jour à la souffrance, à l'humiliation, à la destruction et aux assassinats.

Il incombe à l'Organisation des Nations Unies et à la communauté internationale dans son ensemble de profiter de cette Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien pour renouveler notre engagement d'aider le peuple palestinien et ses dirigeants dans leur noble quête de l'autodétermination. Il est important et urgent s'impose pour qu'au cours de l'année à venir, les Palestiniens soient en mesure d'exercer leurs droits démocratiques d'élire sans entraves leurs propres dirigeants et de réformer leurs propres institutions législatives et judiciaires et afin que la communauté internationale se tienne à leurs côtés pour affirmer que le peuple palestinien est prêt à se gouverner lui-même dans son propre État souverain, avec Jérusalem pour capitale.

Pourtant, nous avons vu s'écouler une autre année avec son cortège de morts et de souffrances indescriptibles toujours plus nombreuses, suite à l'escalade de violence sans précédent contre la population civile palestinienne menée par les forces de défense israéliennes. Le Mouvement des pays non alignés condamne les politiques israéliennes de recours disproportionné et excessif à la force contre les Palestiniens et sa destruction des institutions de l'Autorité palestinienne. Les incursions répétées d'Israël dans les zones contrôlées par l'Autorité palestinienne et ses activités de peuplement élargies sont une violation des accords d'Oslo et ont entraîné la réoccupation de facto des

territoires occupés. En outre, la politique israélienne d'assassinats extrajudiciaires des dirigeants et des activistes palestiniens et sa politique de punitions collectives infligées aux Palestiniens en établissant le siège et le blocus des villes et villages palestiniens doivent cesser. L'une des évolutions les plus inquiétantes, toutefois, est la crise humanitaire presque sans fond qui s'aggrave par suite de la détérioration rapide des conditions de santé dans lesquelles vivent les civils dans les territoires occupés. Aucun État Membre des Nations Unies ne pourrait justifier ces punitions collectives et ces violences systématiques contre une population sous occupation illégale.

Il est impensable que le personnel des Nations Unies qui travaille dans les territoires palestiniens devienne également victime de ce conflit aveugle et violent. Les membres du Mouvement des pays non alignés ont appris avec stupeur l'assassinat d'un membre du personnel des Nations Unies, M. Iain Hook, de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine au Proche-Orient, survenu il y a juste une semaine à Djénine. Nous pleurons tous les agents de l'aide humanitaire qui ont fait le sacrifice ultime de leur vie dans l'accomplissement de leurs fonctions et présentons nos condoléances à la famille, aux collègues et aux amis de M. Hook.

Nous sommes fermement convaincus qu'il ne peut être justifié de prendre délibérément pour cibles des innocents, palestiniens ou israéliens, aussi noble que puisse être la cause défendue.

Je voudrais par conséquent, au nom du peuple d'Afrique du Sud, et en ma qualité de Président du Mouvement des pays non alignés et de l'Union africaine, adresser nos condoléances aux Palestiniens et aux Israéliens qui ont perdu des êtres chers dans cette escalade de violence, et leur dire que nos pensées les accompagnent. Nous réaffirmons notre condamnation de la série d'attentats suicide à la bombe dans lesquels d'innocents Israéliens, y compris des écoliers, ont été pris pour cibles. Nous sommes gravement préoccupés par cette indication du degré de désespérance auquel sont arrivés les jeunes Palestiniens.

Le Mouvement des pays non alignés a dit et redit que cette tragique situation ne saurait être résolue que si les parties au conflit reprennent un processus politique conduisant à la table de négociation. C'est la position de principe du Mouvement des pays non alignés qu'il ne peut y avoir de solution militaire à ce conflit. Aussi, il nous paraît urgent d'appuyer l'appel au déploiement d'une force internationale d'observation lancé par le Secrétaire général de l'ONU pour le suivi de cette situation de conflit. L'établissement d'une présence internationale serait une importante mesure de renforcement de la confiance et un pas supplémentaire vers la relance du processus de paix.

Notre Mouvement pense depuis toujours qu'une solution juste et durable de la crise du Moyen-Orient doit reposer sur la fin de l'occupation israélienne des terres arabes et la mise en place d'un État palestinien indépendant ayant pour capitale Jérusalem-Est. Seul l'exercice par le peuple palestinien de ses droits inaliénables à l'autodétermination nationale, au sein de son propre État souverain, permettra de redonner la paix et la sécurité aux peuples israélien et palestinien. La réalisation d'un État palestinien indépendant doté de frontières sûres et reconnues et existant côte à côte avec Israël est la seule garantie viable de la sécurité d'Israël.

Nous sommes d'accord avec le Secrétaire général, M. Kofi Annan, qui a fait observer, durant la cinquante-septième session de l'Assemblée générale, que notre vision de paix n'était réalisable que si nous agissons rapidement et parallèlement sur tous les fronts. Nous sommes fermement convaincus qu'un prolongement des délais de reprise des négociations israélo-palestiniennes ne pourra que nuire au processus. L'objectif à court terme est de créer un climat permettant aux deux parties de s'asseoir à la même table pour reprendre les discussions. Nous ne devons pas permettre que l'on revienne sur les acquis obtenus à Camp David et à Taba.

Nous appuyons la décision historique du Sommet arabe, tenu à Beyrouth, dans laquelle tous les États arabes ont exprimé leur attachement à la paix au Moyen-Orient, avec un État de

Palestine indépendant vivant en coexistence pacifique avec Israël.

L'Afrique du Sud continue de faire fond sur la dynamique engagée lors du séminaire de paix organisé dans la résidence présidentielle de Spier et elle reste disposée à partager son expérience en matière de négociations avec un éventail encore plus large de la société israélienne et palestinienne. De cette manière, nous espérons continuer à démontrer notre ferme conviction que la région du Moyen-Orient connaîtra un avenir juste, équitable et pacifique.

Nous offrons notre appui à l'Autorité palestinienne dans ses efforts pour entreprendre une sérieuse réforme et nous appelons la communauté internationale à appuyer tous les efforts sérieux tendant à rétablir le calme et la confiance, actuellement au plus bas. Nous sommes fermement convaincus qu'il est dans l'intérêt de tous les membres de la communauté internationale de continuer d'appuyer le rétablissement de la paix au Moyen-Orient. Nous louons les efforts de l'ONU, des États Membres et des organisations non gouvernementales internationales, qui ont si généreusement apporté leur contribution au renforcement des capacités des institutions autonomes palestiniennes.

Dans le même esprit, au nom du peuple d'Afrique du Sud et en ma qualité de Président du Mouvement des pays non alignés, je tiens à réaffirmer, à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, l'expression de notre solidarité et de notre soutien inébranlable à sa lutte légitime pour l'autodétermination nationale, dans un État de Palestine souverain et viable, aux frontières sûres et internationalement reconnues et ayant pour capitale Jérusalem-Est. »

Ainsi se termine la déclaration envoyée par le Président Mbeki à l'occasion de cette séance de commémoration.

**Le Président :** Je remercie S. E. M<sup>me</sup> Jeanette Ndhlovu et la prie de bien vouloir transmettre à S. E. le Président de l'Afrique du Sud, Thabo Mbeki, en sa double qualité de Président en exercice de l'Union africaine et de Président du Mouvement des pays non alignés, les sincères remerciements du Comité pour ce très important message de soutien et de solidarité, ainsi

que pour l'appui constant de l'Union africaine et du Mouvement des pays non alignés aux travaux du Comité.

J'ai maintenant le plaisir de donner la parole à S. E. M. Elfatih Mohamed Ahmed Erwa, Représentant permanent du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui va donner lecture d'un message de S. E. M. Mustafa Osman Ismail, Ministre des affaires étrangères du Soudan, en sa qualité de Président en exercice de la vingt-neuvième Conférence islamique des Ministres des affaires étrangères.

**M. Erwa (Soudan) (*parle en arabe*) :** Je remercie mon frère l'Ambassadeur Papa Louis Fall de nous avoir donné l'occasion de parler aujourd'hui. J'ai l'honneur de donner lecture de la lettre que lui a adressée M. Mustafa Osman Ismail, Ministre des affaires étrangères de la République du Soudan et Président de la vingt-neuvième Conférence islamique des Ministres des affaires étrangères.

« Nous observons cette année la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien alors que la question palestinienne se trouve à un tournant extrêmement dangereux de son histoire, suite à l'escalade qualitative sans précédent menée par Israël sous la forme d'une franche incursion militaire dans les villes de Cisjordanie et de la bande de Gaza depuis le début de l'Intifada d'Al-Aqsa. Depuis, et dans le sillage des événements du 11 septembre 2001, Israël a tout fait pour accélérer cette escalade, exploitant cet événement et ses répercussions selon une manœuvre opportuniste bien connue, qui lui permet d'utiliser sa machine militaire comme instrument de son terrorisme d'État, au plein sens du terme. Les massacres et les démolitions de maisons, d'entreprises et même de camps de réfugiés en sont quelques exemples, perpétrés de façon barbare et en violation flagrante de tous les normes et principes internationaux – à commencer par ceux de la Charte des Nations Unies, de la Déclaration universelle des droits de l'homme, des Conventions de La Haye et de Genève, relatives aux règles et aux normes à respecter en temps de guerre et pour le traitement des prisonniers, et d'autres instruments internationaux pertinents.

En sa qualité de Président de la vingt-neuvième Conférence islamique des Ministres des

affaires étrangères, le Soudan voudrait redire sa pleine solidarité avec le peuple palestinien frère et sa lutte sacrée pour recouvrer son territoire national et y exercer sa pleine souveraineté, dans le cadre d'un État indépendant, avec Jérusalem pour capitale. Nous réaffirmons la solidarité sans limites du Groupe islamique avec nos frères de Palestine et demandons à la communauté internationale d'assumer pleinement et sans délai ses responsabilités en ce qui concerne les événements dans les territoires palestiniens.

La situation a atteint son paroxysme pour ce peuple sans défense qui subit une guerre destructrice et des sièges et bouclages. Il est temps d'obliger Israël à respecter pleinement les résolutions internationales qu'il viole depuis si longtemps.

Pour terminer, nous redisons que les États membres de l'Organisation de la Conférence islamique continueront de soutenir fermement le peuple palestinien dans sa lutte légitime visant à instaurer les valeurs de justice, de paix et de stabilité dans le monde entier. »

**Le Président :** Je remercie S. E. l'Ambassadeur Erwa et lui demande de bien vouloir transmettre à S. E. M. Mustafa Osman Ismail, Ministre des affaires étrangères du Soudan, en sa qualité de Président en exercice de la Conférence islamique des ministres des affaires étrangères, les chaleureux remerciements du Comité pour cette déclaration très importante.

Je donne à présent la parole à S. E. M. Saïd Kamal, Sous-Secrétaire général aux affaires de Palestine de la Ligue des États arabes, pour qu'il nous donne lecture d'un message de S. E. M. Amr Moussa, Secrétaire général de la Ligue des États arabes.

**M. Kamal (Ligue des États arabes) (*parle en arabe*) :** Monsieur le Président, je vous félicite de votre accession à la présidence de ce Comité qui a constamment renforcé et soutenu les droits du peuple palestinien.

Je voudrais à présent lire la déclaration de la Ligue des États arabes.

« J'ai le plaisir de participer, au nom du secrétariat de la Ligue des États arabes, à la commémoration annuelle de la Journée internationale de solidarité avec le peuple



palestinien. Au nom de M. Amr Moussa, je voudrais également remercier personnellement vous-même, Monsieur le Président, et les États et organisations représentés ici pour leur solidarité avec le peuple palestinien et sa juste cause. Les Palestiniens, aujourd'hui plus que jamais, ont besoin de votre assistance et de votre protection, étant exposés quotidiennement à l'agression de la force d'occupation israélienne. Ils ont également besoin d'aide pour recouvrer leurs droits inaliénables, notamment à l'autodétermination et à un État indépendant, avec Al Qods Al Sharif comme capitale.

Je voudrais également exprimer ma gratitude à l'Organisation des Nations Unies et à ses principaux organes et agences spécialisées pour leur appui aux droits du peuple palestinien. Je remercie M. Kofi Annan et le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien pour leurs actions visant à promouvoir la paix et la justice en Palestine et leur permanente disponibilité à coopérer avec la Ligue des États arabes à cette fin.

Comme chaque année en ce jour, nous nous rencontrons pour exprimer notre appui au peuple palestinien et discuter de la politique d'Israël qui continue d'être la cause des souffrances de ce peuple et du déni des droits qui leur sont reconnus par le droit international et les résolutions des Nations Unies. Chaque année, nous exprimons l'espoir que l'année suivante verra l'avènement de la paix et de la stabilité dans la région.

Malheureusement, Israël brise de manière ouverte ces espoirs par les destructions dans les villes et les camps de réfugiés en Palestine. Combien de fois avons-nous parlé au nom de la Ligue des États arabes, et de cette tribune même, sur les dangers représentés par la politique d'agression d'Israël, qui a commencé sous la direction de M. Netanyahu en 1996 et qui s'exerce, non seulement contre le peuple palestinien mais également contre la paix et la stabilité dans toute la région et contre les intérêts vitaux des autres États?

Je n'ai pas besoin de rappeler les bases fondamentales de la politique israélienne hostile à la paix. Dans l'exercice de leurs fonctions

officielles, les représentants sont informés des abus de pouvoir auxquels les Palestiniens sont exposés et des obstacles au processus de paix. Et la question qui nous intéresse aujourd'hui est donc : Quelles sont les limites de la politique de la politique actuelle israélienne et quelles sont les conséquences de cette politique pour les peuples de la région?

La politique israélienne se base sur l'arrogance du pouvoir et le mépris de la communauté internationale; elle s'exerce à court terme, non seulement contre le peuple palestinien et les autres pays arabes, mais également contre les intérêts du peuple israélien, car elle nourrit la haine et l'hostilité, alors qu'en même temps Israël voudrait être accepté par les pays arabes. Il se trompe s'il pense que l'ouverture et l'acceptation partielles qu'il a obtenues de certains pays arabes suffisent, car celui qui sème l'agression récoltera le désespoir. Ses actions pourraient fermer la porte du dialogue et briser tout espoir de paix et de sécurité, et conduire à la remise en cause des progrès obtenus dans le cadre du processus de paix.

Israël a même refusé l'idée de coexister avec le peuple palestinien, y compris sur une portion de son territoire. Sa politique, au cours des deux dernières années, a été caractérisée par la tyrannie et l'agression visant à tuer toute aspiration légitime à l'autodétermination, et par des actions militaires contre la population. Israël a créé une situation qui n'est ni la guerre, ni la paix dans la région en attendant l'avènement d'un nouvel ordre international qui pourrait créer ici une nouvelle donne.

Je crains que la dégradation des relations entre l'Iraq et les États-Unis n'ouvre la porte à une nouvelle série d'actions visant à nous faire croire à une fausse paix tout en nous conduisant dans une guerre réelle. Il ne fait pas de doute qu'il y a un lien entre la politique américaine au Moyen-Orient et les actions d'Israël. Les États-Unis, allié principal d'Israël et garant de la paix, ont une responsabilité dans la politique d'Israël.

Le monde arabe attend que les États-Unis se placent du côté de la légalité internationale et des principes du droit et de la justice qui sont inscrits dans sa Constitution. Les États-Unis devraient

être impatients d'appliquer les résolutions ayant une légalité internationale à Israël même comme ils le font pour d'autres nations. Les États-Unis ne doivent pas accepter l'annexion de Jérusalem, qui deviendrait vraisemblablement la capitale éternelle d'Israël. Les États-Unis font de beaux discours sur la nécessité pour Israël de mettre fin à l'occupation, de démanteler les colonies de peuplement et d'appliquer les résolutions du Conseil de sécurité, en particulier les deux plus récentes – résolutions 1435 (2002) et 1397 (2002) – en échange de la sécurité qu'Israël exige.

Nous avons espéré que les États-Unis participeraient différemment à cette Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Il y a une contradiction entre les discours des États-Unis et leurs pratiques. Depuis le 11 septembre, les Américains posent la question suivante : "Pourquoi nous haïssez-vous" ? Je ne crois pas que la région arabe serait hostile envers les États-Unis si ce pays renonçait à la politique qui favorise toujours Israël. Nous avons de bons souvenirs de la politique d'Eisenhower pendant la guerre tripartite contre l'Égypte et nous nous souvenons aussi de la politique courageuse du premier Président Bush qui avait lié l'octroi de prêts à Israël à un gel des activités de peuplement. Arabes et musulmans voient une lueur d'espoir dans le second Président Bush et dans sa position vis-à-vis de la communauté arabe. Nous ne pensons pas que les Américains, qui chérissent la liberté et la justice, ressentent de la haine envers les Arabes. Il doit y avoir une mesure de dialogue productif politique, culturel et religieux entre les adeptes des trois religions. Ce dialogue faciliterait une coopération fondée sur des valeurs et des principes communs et préparerait la voie à de véritables progrès vers la paix et la sécurité pour tous. C'est la voie choisie par l'ONU et c'est sa raison d'être. »

**Le Président :** Je demande à M. Said Kamal de bien vouloir transmettre à M. Amr Moussa, Secrétaire général de la Ligue des États arabes, les sincères remerciements du Comité pour cet important message. J'ai maintenant le plaisir de donner la parole à M<sup>me</sup> Phyllis Bennis qui nous fera une déclaration au nom du Réseau international des organisations non gouvernementales sur la question de Palestine.

**Mme Phyllis Bennis (parle en anglais) :** Il y a deux mois environ, 400 personnes représentant des organisations de la société civile du monde entier se sont engagées à mettre fin à l'occupation israélienne en Palestine et elles se sont réunies ici au siège de l'ONU afin de renforcer notre campagne internationale visant à mettre fin à l'occupation. À l'occasion de la commémoration solennelle de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, nous constatons que les dangers auxquels se heurtent la Palestine et les Palestiniens n'ont jamais été aussi sérieux.

Je souhaiterais remercier le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien de m'avoir donné l'occasion de participer à la réunion d'aujourd'hui. Il est toutefois impossible pour moi de représenter de façon adéquate toutes les campagnes, toutes les opinions, toutes les priorités du Réseau international des organisations non gouvernementales sur la question de Palestine. En tant que mouvement international, nos priorités ont été énoncées lors de la conférence de septembre qui s'est tenue à l'ONU : mettre fin à l'occupation. Et notre priorité aujourd'hui, dans l'objectif d'ensemble qui est de mettre fin à l'occupation, est de lancer un appel à la communauté internationale pour qu'elle protège les Palestiniens qui vivent sous l'occupation militaire israélienne.

En septembre, nous nous sommes réunis à un moment de crise, une crise qui aujourd'hui est encore plus grave. Notre appel à l'action a pris note de la détérioration de la situation humanitaire dans les territoires occupés et de l'escalade de la répression contre les civils palestiniens. Nous avons relevé en particulier la politique d'annexion et de colonisation d'Israël, les couvre-feux de 24 heures, le bouclage permanent des villes et des villages, et le recours excessif à la force qui provoque la mort de nombreux Palestiniens.

Deux mois plus tard ces affreuses réalités n'ont fait que s'accroître. Si elles apparaissent moins à la première page de nos journaux, c'est simplement parce que ces horreurs routinières ont été éclipsées par la menace de nouvelles horreurs qui se profilent ailleurs dans la région. L'appel à l'action que nous avons lancé en septembre indiquait que nous étions choqués par le fait qu'à ce stade, la communauté internationale n'avait pas véritablement assuré la protection des civils palestiniens vivant sous l'occupation militaire.

Aujourd'hui, des mois plus tard, nous sommes encore choqués. Nous sommes encore furieux et encore déçus.

L'ONU n'est pas simplement une tribune où s'échangent des idées. L'ONU, en tant qu'institution, à des responsabilités et des obligations. L'une de ces obligations est de veiller à ce qu'un peuple protégé, en tant que population vivant sous occupation militaire, soit défini au titre des Conventions de Genève et bénéficie des protections requises. En même temps, l'ONU doit mettre un terme à l'occupation. Lorsque le Conseil de sécurité est paralysé, l'Assemblée générale se doit d'agir au titre de la résolution 377 (V) du 3 novembre 1950 intitulée « L'union pour le maintien de la paix ».

L'occupation de la Palestine s'intensifie, de même que la menace qui pèse sur les Palestiniens, sur leurs droits et sur leurs vies. L'occupation israélienne bénéficie aujourd'hui d'un appui accru et plus inconditionnel que jamais de la seule superpuissance mondiale. En même temps, les Palestiniens ont de plus en plus besoin d'une protection internationale. En tant que mouvement international d'organisations non gouvernementales, notre réponse face à l'escalade de la crise est de renforcer notre détermination d'œuvrer en faveur de la fin de l'occupation israélienne et d'une protection internationale des civils palestiniens vivant sous occupation militaire.

Tandis que les civils sont abattus s'ils ne respectent pas les couvre-feux de 24 heures qui leur sont imposés, les colonies de peuplement israéliennes se poursuivent. Les Palestiniens ont déjà été expropriés de près de 45 % des terres de Cisjordanie pour laisser la place aux colonies de peuplement. Une grande partie de ces confiscations s'est faite pendant un processus de paix dont l'ONU elle-même a été largement exclue. Les arrestations, les détentions et le harcèlement arbitraire continuent et visent même du personnel de l'ONU. La semaine dernière, une descente armée a eu lieu contre le foyer de la juriste de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, Allegra Pacheco, descente menée par une unité de combat des Forces de défense israéliennes de 20 à 30 soldats lourdement armés qui ont encerclé sa maison, ont confisqué ses biens, la menaçant d'une arme et l'humiliant délibérément, puis arrêtant son mari, tout en refusant de reconnaître la protection que lui conférait son statut de fonctionnaire de l'ONU.

Il est plus que jamais évident que ceux qui vivent sous l'occupation israélienne ont besoin de la protection de la communauté internationale. Nous voyons que même des fonctionnaires de l'ONU sont eux aussi exposés à la violence de l'occupation israélienne. La communauté des organisations non gouvernementales du monde entier s'associe au Secrétariat de l'ONU pour porter le deuil de notre collègue, Iain Hook, directeur de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, abattu par les soldats des Forces de défense israéliennes la semaine dernière tandis qu'il supervisait la reconstruction du camp de réfugiés de Djénine détruit par les forces israéliennes en avril.

Il est clair que l'ONU doit jouer un rôle central pour mettre fin à l'occupation israélienne. Seule l'ONU a la légitimité et l'autorité légale lui permettant d'agir au nom des peuples du monde, pour défendre les exigences du droit international. Mais à ce stade, notre organisation mondiale a échoué, en dépit d'efforts importants. Dans l'ensemble, le Conseil de sécurité demeure paralysé. Au début de l'année, nous avons vu avec espoir le Conseil voter pour envoyer une mission d'établissement des faits enquêter sur les événements meurtriers survenus à Djénine; nous avons vu avec colère Israël revenir sur sa promesse d'ouverture et refuser l'arrivée de cette équipe; nous avons été choqués de voir le protecteur d'Israël au Conseil ne rien faire pour presser Israël d'accepter les exigences de l'ONU; et nous avons vu avec consternation l'équipe de l'ONU se retirer rapidement. Nous avons eu beaucoup d'espoir lorsque le Secrétaire général de l'ONU a demandé une « protection internationale énergique », au titre du Chapitre VII de la Charte, pour les Palestiniens vivant sous occupation; et nous avons été consternés de constater que cet appel est resté sans réponse.

Et c'est avec espoir que nous avons vu l'Assemblée générale prendre des mesures importantes, réclamant que l'ONU enquête sur les événements de Djénine en dépit de la réticence d'Israël. Mais il faut en faire plus, c'est ce que nous attendons. Les Palestiniens qui subissent péniblement l'occupation militaire méritent qu'on en fasse plus. Et le droit international et la légitimité de l'ONU exigent davantage.

Nous continuons nos activités d'appui à l'International Solidarity Movement, à Grassroots

International Protection for Palestinians, et à des myriades d'autres organisations dont les courageux adhérents, qui prennent de grands risques pour leur sécurité, travaillent dans les territoires occupés avec les organisations non gouvernementales palestiniennes pour assurer un certain degré de protection et pour servir d'yeux et d'oreilles au monde afin de documenter et de faire connaître les conditions de vie sous l'occupation israélienne. Nous rendons hommage à leur travail et à leur bravoure, et nous leur témoignons notre solidarité la plus vive.

Mais la nécessité de leur présence en Palestine occupée continue de refléter l'incapacité de la communauté internationale à fournir la protection véritable qu'exige une population vivant sous occupation militaire. Nous considérons que cet échec est celui des États Membres, y compris ceux représentés ici aujourd'hui, qui appuient la fin de l'occupation. C'est l'échec de l'Organisation des Nations Unies.

En tant qu'organisations non gouvernementales, nous continuons nos efforts dans nos propres pays afin d'exercer des pressions sur nos gouvernements pour qu'ils appuient les efforts de l'ONU visant à fournir une protection internationale réelle. Nous savons que ces efforts ont été et continuent d'être sapés par le recours au droit de veto et la menace de son recours par les États-Unis au Conseil de sécurité.

Mais aujourd'hui je vous lance un défi à vous, membres de l'Assemblée générale présents ici, où la menace du recours au droit de veto n'existe pas. Je vous lance un défi à vous, dirigeants et membres du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. Et je vous lance un défi à vous, États Membres de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui prenez au sérieux la légitimité, les obligations et la force du droit international.

Alors que le monde est au bord du précipice d'une guerre qui menace d'envoyer des ondes de choc dans tout le Moyen-Orient, nous devons reconnaître le danger particulier auquel sont confrontés les Palestiniens, et nous devons mobiliser la communauté internationale, à travers l'ONU, afin de protéger cette population vulnérable.

Le danger de la guerre en Iraq représente un danger spécifique grave pour les Palestiniens – le danger que la puissance occupante puisse, du fait de cette guerre, mettre à exécution sa menace actuelle de

transfert. Le transfert est un euphémisme qu'emploient poliment les Israéliens pour désigner le nettoyage ethnique. Le transfert, dans son acception actuelle, signifie l'expulsion par la force des Palestiniens de leurs domiciles en Israël et/ou dans les territoires occupés vers un exil forcé en Jordanie ou dans un autre pays arabe. Certains partisans du transfert en Israël ne songent peut-être qu'à un petit nombre de Palestiniens; d'autres envisagent probablement l'expulsion de nombres encore plus importants de Palestiniens. Mais les chiffres ne changeront pas la réalité manifeste que l'expulsion de toute personne protégée d'un territoire occupé par la puissance occupante demeure une violation des Conventions de Genève – un crime de guerre. Il n'y a pas d'exception à la règle. Le transfert était autrefois jugé trop extrême pour être même envisagé en décente compagnie à l'intérieur d'Israël. Mais aujourd'hui le transfert s'inscrit dans le courant dominant du débat politique israélien.

Le danger ne peut pas être pris à la légère ou écarté comme une hypothèse fantaisiste. Le parti politique qui préconise ouvertement le transfert occupe un siège au sein du Gouvernement israélien actuel. L'élection du général Sharon, fondateur il y a 20 ans de la campagne « La Jordanie, c'est la Palestine », en tant que dirigeant centriste plus modéré de son parti, donne la preuve tragique d'un déplacement continu de l'opinion publique israélienne vers un appui plus important à l'occupation contre tout espoir d'une paix juste. Hier encore, le journal israélien *Ha'aretz* a donné des informations détaillées sur le refus du général Sharon de renoncer au transfert comme solution à ce qu'Israël considère être son problème palestinien. Le transfert est en première page des journaux et fait l'objet de séminaires dans des universités israéliennes respectées.

Mais ce n'est pas seulement un sujet universitaire. Il s'est déjà produit. Durant les guerres de 1947-48 et de nouveau en 1967, des centaines de milliers de Palestiniens ont été contraints de quitter leur foyer. Plus de 4 millions de Palestiniens encore en exil dans le monde – y compris les millions de réfugiés sous protection de l'ONU du fait qu'ils ont été privés de leur droit de retourner chez eux – sont d'abord devenus des réfugiés à travers un processus de nettoyage ethnique. À une date aussi proche que 1994, les troupes israéliennes ont rassemblé un groupe de 415 Palestiniens, les ont embarqués de force dans des hélicoptères et transportés au-delà de la frontière vers

les montagnes enneigées du Sud-Liban. En violation flagrante du droit international et des Conventions de Genève, ils ont alors été déchargés brutalement sans permis de résidence ni protection contre les éléments, et ils sont restés là sous leurs tentes, sur le versant gelé de la montagne, pendant plus d'un an. La condamnation de l'ONU a été immédiate, mais l'obligation pour Israël de rendre compte de ses violations a continué de rester lettre morte.

Plus d'une centaine d'universitaires israéliens ont signé une lettre condamnant le discours du transfert et rejetant l'idée même qu'une telle attaque soit perpétrée contre les Palestiniens. Ces Israéliens, avec d'autres membres du mouvement israélien pour la paix, comprennent que le transfert, comme les autres outils de répression de l'arsenal d'occupation militaire, ne mènera pas à une cessation des attaques contre les civils israéliens. Ces attaques, par ceux qui commettent des attentats-suicide ou par d'autres, constituent une violation du droit international et doivent être condamnées.

Mais si nous voulons vraiment mettre fin aux attaques contre les civils israéliens, nous devons être déterminés à faire cesser les conditions susceptibles d'engendrer ces attaques : c'est-à-dire mettre fin à l'occupation. L'organisation de paix israélienne Gush Shalom avait raison. Après le premier des attentats-suicide qui a causé la mort d'un grand nombre de civils, surtout des enfants et des jeunes, il y a deux ans, ils ont déclaré « L'occupation nous tue tous. Elle tue les Palestiniens. Elle tue les juifs israéliens ». Ils avaient raison.

L'ONU a condamné à juste titre les attaques perpétrées contre les civils. Ne conviendrait-il pas que l'ONU envisage maintenant, aujourd'hui, une condamnation nette et le rejet préalable de toute politique de transfert, précisément dans l'espoir d'empêcher qu'une violation aussi grave des droits de l'homme se produise jamais?

Une campagne analogue, menée par des militants israéliens de la paix, est déjà actuellement en cours afin de mettre en garde à titre préventif contre les conséquences qu'entraîneraient des crimes de guerre. Ils avertissent les officiers des Forces de défense israéliennes que certaines actions susceptibles d'être ordonnées à l'avenir pour maintenir l'occupation militaire israélienne pourraient constituer des crimes de guerre et faire l'objet de poursuites au titre du Traité de

Rome par la Cour pénale internationale. Ne serait-il pas opportun pour l'ONU, à travers ses organismes chargés des droits humains et d'autres organismes, de donner également cet avertissement?

Nous savons que le conflit entre Israël et la Palestine a toujours été exposé à faire l'objet d'une présentation déformée et inexacte des faits. Et même au-delà des déformations et des déclarations inexactes, des divergences historiques et de point de vue ont abouti à des évaluations différentes de la même série de faits. Si nous considérons, par exemple, les faits survenus à Djénine au printemps dernier, nous savons qu'ils avaient une signification différente pour chacun.

Pour l'armée israélienne, Djénine était une bataille « contre le terrorisme » et 28 civils tués ont été simplement un dommage collatéral. Pour les États-Unis, Djénine a fourni le modèle sur lequel pourrait reposer la formation par Israël des unités de commando américaines qui se préparent pour les combats de rue en Iraq. Pour les Palestiniens, Djénine faisait partie du prix humain à payer par la population sous occupation militaire. Pour les organisations spécialisées dans les droits de l'homme, les faits survenus à Djénine incluaient au moins 10 violations des Conventions de Genève – des crimes de guerre.

Et l'Organisation des Nations Unies? Le mandat confié par l'Assemblée générale d'établir un rapport sur Djénine a constitué un pas important, mais un premier pas seulement. Il faut faire bien davantage. La communauté internationale doit faire bien davantage en vertu des obligations contractées au titre de la Convention de Genève visant à protéger les personnes vivant sous occupation. Plus que jamais, il est nécessaire que l'ONU joue un rôle central pour faire face à la crise actuelle. Un quatuor véritable serait précieux, mais un solo avec trois choristes qui ne font que reprendre le refrain en chœur n'est pas tout à fait la même chose.

Je lance aujourd'hui un défi au Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, dont le rôle doit être de guider l'Assemblée générale afin qu'elle prenne au sérieux ses obligations à l'égard des Palestiniens; un défi au Mouvement des pays non alignés dont la propre histoire est liée à la lutte contre le colonialisme et l'occupation; un défi à l'Union européenne dont l'attachement aux droits de l'homme façonne l'identité fondamentale; un défi aux États Membres de l'Assemblée générale qui prennent au

sérieux les obligations de la communauté mondiale de mettre en œuvre et de faire respecter les résolutions de l'ONU et le droit international.

Je vous mets tous au défi de traduire dans la réalité l'engagement exprimé par l'ONU de fournir une protection internationale aux Palestiniens vivant sous occupation. Je vous mets au défi de vous opposer à la paralysie du Conseil de sécurité causée par le droit de veto et de réclamer pour l'Assemblée générale le droit de préparer, mandater, financer, recruter et déployer une force de protection internationale pour les Palestiniens vivant sous occupation et pour les Israéliens menacés par les conséquences de l'occupation. Je vous mets au défi de refuser les pots-de-vin, les menaces et les châtiments systématiquement infligés par un pays puissant afin de faire en sorte que les engagements mondiaux de l'ONU soient tenus. Je vous mets au défi de rejeter l'assertion du Président Bush selon laquelle l'utilité de l'ONU se définit par son acceptation des politiques de Washington.

Le Président Bush a fait une autre déclaration dans un contexte bien différent. Il a demandé si les résolutions de l'ONU devaient être honorées et respectées ou rejetées sans conséquence. Nous, au mouvement des organisations non gouvernementales, connaissons la réponse à cette question. Le défi que nous lançons à l'ONU, est de se joindre à nous dans un effort mondial pour honorer et faire respecter les résolutions de l'ONU – toutes les résolutions de l'ONU. Ces résolutions sont concordantes. Elles exigent de mettre fin à l'occupation israélienne de la Palestine et de protéger le peuple palestinien. Et elles placent directement cette obligation entre les mains de l'ONU. Notre regard se tourne à nouveau vers vous avec espoir.

**Le Président :** Je remercie M<sup>me</sup> Phyllis Bennis de sa déclaration. Je voudrais également par son entremise remercier toutes les organisations de la société civile qui oeuvrent sur la question de Palestine dans le monde entier pour la précieuse contribution qu'elles continuent d'apporter régulièrement aux travaux du Comité.

L'intérêt que nous avons d'écouter les organisations non gouvernementales et les organisations de la société civile, c'est qu'elles nous changent un peu du ronronnement habituel du langage diplomatique et de la rhétorique diplomatique convenue et de ses circonvolutions et autres figures

rhétoriques auxquelles nous sommes habitués. C'est toujours avec un plaisir rafraîchissant que nous entendons les organisations de la société civile, qui ont cet avantage sur nous qu'elles peuvent mettre les points sur les i et nous lancer un défi multiple. Je suis persuadé que toute l'assistance ici les a écoutées religieusement et que nous aurons à cœur, les uns et les autres, au niveau des différentes instances où nous sommes – qu'il s'agisse du Comité, qu'il s'agisse de l'Union européenne, de l'Union africaine, du Mouvement des pays non alignés, du Conseil de sécurité, disons, de l'ensemble de la communauté –, d'entendre et d'essayer d'appliquer ce qu'ils viennent de nous dire. Encore une fois, c'était très tonifiant, très rafraîchissant.

Je remercie tout particulièrement M<sup>me</sup> Phyllis Bennis, car je sais que les organisations non gouvernementales jouent un rôle d'avant-garde, un rôle de sentinelles vigilantes pour le respect des droits de l'homme.

J'ai l'honneur d'annoncer que notre Comité a reçu de nombreux messages de soutien et de solidarité de la part de chefs d'État et de gouvernement, de ministres des affaires étrangères, de gouvernements et d'organisations. Le texte de ces messages, ainsi que celui des messages qui nous ont été annoncés et que nous recevrons plus tard – j'espère avant la fin de la journée – sera intégralement publié dans le Bulletin spécial de la Division des droits des Palestiniens. Je tiens néanmoins à donner lecture, très rapidement, de la liste des personnalités qui ont envoyé ces messages.

Nous avons reçu des messages de la part des chefs d'État des pays suivants : Guinée, Brésil, Mexique, Namibie, Afghanistan, Viet Nam, Jordanie, Sénégal, Qatar, Algérie, Bolivie, Fédération de Russie, République islamique d'Iran, Pakistan, Turquie, Chili, Émirats arabes unis, Arabie saoudite, Maldives, Sri Lanka, Indonésie, Égypte, Venezuela, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée et Chypre.

Nous avons reçu des messages de la part des chefs de gouvernement des pays suivants : Thaïlande, Chine, Bélarus, Malte, Malaisie, République arabe syrienne et Inde.

Nous avons reçu des messages des Ministres des affaires étrangères des pays suivants : Oman, Burkina Faso, Japon, Madagascar, Slovénie, Roumanie, Ukraine et Slovaquie.

Des messages ont été reçus des gouvernements des pays suivants : Argentine, République centrafricaine et Uruguay.

Les messages reçus d'organisations intergouvernementales viennent de la Commission de l'Union africaine, de l'Union européenne et de l'Organisation de la Conférence islamique.

Des messages ont été également reçus des organisations non gouvernementales suivantes : Global Ministries Board, United Church of Christ, Disciples of Christ, Mouvement international de la réconciliation, Observateur de l'Église anglicane auprès de l'Organisation des Nations Unies, Bureau des Nations Unies du Mennonite Central Committee et le Comité pour le dialogue israélo-palestinien.

Au nom du Comité, je voudrais encore une fois exprimer nos remerciements les plus chaleureux à ces chefs d'État et de gouvernement, souverains, ministres des affaires étrangères, gouvernements et organisations intergouvernementales et non gouvernementales, ainsi qu'à tous les participants, pour les efforts inlassables qu'ils déploient afin d'obtenir un règlement global, juste et durable de la question de Palestine et pour l'appui qu'ils ont toujours apporté aux activités dont est chargé notre Comité.

Les déclarations que nous avons entendues et les messages que nous avons reçus aujourd'hui démontrent amplement la détermination de la communauté internationale d'aller de l'avant pour instaurer la paix au Moyen-Orient et permettre au peuple palestinien de réaliser ses droits inaliénables sur la base des résolutions de l'ONU et de la légitimité internationale. Je puis assurer toutes les personnes ici présentes que les membres du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien ne ménageront aucun effort pour réaliser ces objectifs avec leur concours et leur soutien.

J'ai à présent le plaisir de donner la parole à S. E. M. Farouk Kaddoumi, chef du Département politique de l'Organisation de libération de la Palestine.

**M. Kaddoumi** (Organisation de libération de la Palestine) (*parle en arabe*) : C'est un grand plaisir pour moi, Monsieur le Président, que de vous adresser, à l'issue de cette commémoration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, et d'adresser aux autres membres du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien,

nos sincères remerciements et l'expression de notre gratitude pour vos efforts constants en faveur de la promotion des objectifs de ce Comité et du règlement de la question palestinienne, par la création d'un État souverain indépendant de Palestine avec Jérusalem pour capitale et du retour des réfugiés sur leur terre.

Au nom du peuple palestinien, nous tenons à exprimer notre gratitude pour toutes ces expressions de solidarité à l'égard du peuple palestinien, notamment les déclarations de M. Jan Kavan, Président de l'Assemblée générale, et de M. Wang Yingfan, Président du Conseil de sécurité. Je souhaite également remercier le Secrétaire général, M. Kofi Annan, des efforts constants qu'il déploie au service de toutes les causes justes en ce monde et au service de la paix.

Mes remerciements s'adressent également à tous les chefs d'État et de gouvernement, ministres des affaires étrangères et groupes et organisations internationaux qui ont envoyé des messages énergiques de solidarité totale avec le peuple palestinien dans la lutte qu'il mène pour sa juste cause. Nous remercions M. Mahendran de son message de solidarité. Nous remercions aussi le Président Mbeki, Président en exercice du Mouvement des pays non alignés; le Secrétaire général de la Ligue des États arabes; et M<sup>me</sup> Phyllis Bennis, au nom des organisations non gouvernementales, pour leur esprit de solidarité.

Le peuple palestinien apprécie sincèrement tous ces sentiments de solidarité, qu'ils aient été exprimés à cette séance ou transmis au Comité.

Pour terminer, nous prions le Tout-Puissant qu'il nous aide à planter les piliers de la paix et de la stabilité dans la région, que la vie puisse retrouver son cours normal, et que la justice soit victorieuse au nom de la cause palestinienne. Nous adressons une fois encore nos remerciements et l'expression de notre reconnaissance à tous ceux qui ont participé avec nous à cette Journée de solidarité.

Ce que nous entendons et ce que nous voyons dans nos territoires occupés fait clairement apparaître le vœu fervent et insensé d'Israël d'écraser la résistance palestinienne et de priver le peuple palestinien de moyens de subsistance, plutôt que d'aborder la question des droits nationaux inaliénables du peuple palestinien de façon positive, en les reconnaissant comme légitimes et en acceptant qu'ils soient renforcés par la création d'institutions efficaces.

Les dirigeants d'Israël n'ont pu faire face aux lanceurs de pierres. Je voudrais leur dire qu'en dépit de leurs actions d'oppression et une lutte longue et amère pour résister à l'occupation, la victoire est proche. Dieu nous conduira à la victoire.

**Le Président :** Je remercie S. E. M. Farouk Kaddoumi, de sa très importante déclaration et je tiens à lui renouveler, au nom du Comité, notre soutien et notre solidarité au peuple palestinien.

Je voudrais solliciter l'indulgence pour deux ou trois minutes – l'indulgence et la patience des interprètes et des fonctionnaires du Service des conférences – nous sommes sur le point de terminer. Avant de lever cette séance solennelle, je voudrais remercier tous ceux qui l'ont rendue possible, en particulier les membres de la Division des droits des Palestiniens, le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, le Département de l'information, le Bureau des services centraux d'appui et tous les autres services, agents, correspondants et autres, qui nous y ont aidés.

Je tiens également à rappeler qu'une exposition d'art palestinien, présentée par le Comité, en

coopération avec la Mission d'observation permanente de la Palestine, sera inaugurée à 18 heures aujourd'hui, dans la salle des pas perdus du bâtiment de l'Assemblée générale, intitulée « Palestinian Cities : images of life from the turn of the twentieth century ». Elle consiste en une série de photographies datant de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et du début du XX<sup>e</sup> siècle. L'inauguration sera suivie d'une réception à laquelle vous êtes tous cordialement invités.

Immédiatement après la présente séance, dans quelques minutes, deux films intitulés « Palestine : Story of a land », puis « After Jenin » seront présentés à 13 heures dans l'auditorium de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld. Ces films rendent compte de l'évolution de la situation relative à la question de Palestine de 1950 à nos jours. Vous êtes tous cordialement invités à assister à la projection de ces films, sur lesquels vous allez recevoir de plus amples renseignements.

Je vous remercie encore une fois d'être venus tous assister à cette séance.

*La séance est levée à 13 h 5.*